

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Frédéric Lizotte	1.1 Maire	6 500	3 250	3 010	1 505
Alain Castonguay	1.2 Maire suppléant	2 167	1 083		
Marco Lizotte	1.3 Conseiller	2 167	1 083		
Jean-Charles Jean	1.4 Conseiller	2 167	1 083		
Jean-Marie Michaud	1.5 Conseiller	2 167	1 083		
Roland Lévesque	1.6 Conseiller	2 167	1 083		
Kristina Bouchard	1.7 Conseiller	2 167	1 083		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).